

Le concept de protection COVID-19 des installations sportives du CSSM daté du 1^{er} juin 2020 reste valable jusqu'à nouvel avis.

Les directives suivantes viennent le compléter.

Mesures de protection et règles de conduites

1 Généralités (Rappel)

- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements et aux compétitions ;
- Garder ses distances avant et après l'entraînement ou la compétition ;
- Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP ;
- Établir des listes de présences ;
- Désigner une personne responsable ;
- Libérer les infrastructures sportives (les espaces de sport, les vestiaires les couloirs, les halls, etc. ne sont pas des lieux de rassemblement, ils doivent être libérés dans les meilleurs délais)

Nouveau coronavirus Actualisé au 6.7.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓



Garder ses distances.

✓



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓



Se laver soigneusement les mains.

✓



Éviter les poignées de main.

✓



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



2 Reprise des écoles de sport

Les mesures d'hygiène et les bons comportements doivent constamment être rappelés (pour mémoire, la consigne de respecter une distance minimale d'un mètre et demi lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas entre les jeunes en âge de scolarisation au degré primaire, en revanche, cette consigne de distanciation s'applique à tous les adultes, ainsi qu'entre les adultes et les pré-adolescents et adolescents)

Les obligations des clubs



S'assurer du respect des consignes définies dans ce document et au besoin mandater des bénévoles, pour les faire respecter.

2.1 Buvettes

Les buvettes qui ne peuvent proposer de places assises ne sont pas autorisées (buvette du hall d'entrée du CSSM, buvette de la patinoire).

2.2 Salle omnisports - Accueil des nouveaux membres pour les écoles de sports

Un espace sera installé à l'extérieur du CSSM, sous la tonnelle en face du restaurant (en cas de mauvais temps sous l'esplanade patinoire) pour permettre un premier accueil spécifique à chaque club et ainsi limiter le nombre de personnes dans le hall d'entrée du bâtiment omnisports.

Les consignes à transmettre aux familles sont les suivantes :

- Les enfants viennent équipés ou se changent dans les vestiaires attribués. Les changements de vêtements dans le hall d'entrée ou les WC ne seront pas autorisés.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée du bâtiment omnisports.
- Les parents ne peuvent pas accompagner leur enfant dans les vestiaires.
- Les parents désireux de voir le déroulement d'un entraînement devront se rendre dans les gradins en suivant le balisage et le sens d'accès et de sortie et en prenant place sur les pastilles désignant les places assises.
- L'attente des enfants en fin de séance devra se faire à l'extérieur du bâtiment.

Les consignes pour les encadrants de tout participant aux entraînements :

- La liste des personnes fréquentant l'entraînement avec leurs coordonnées complètes devra être établie et actualisée à chaque séance.
- Un membre du club doit accompagner les jeunes sportifs jusqu'aux vestiaires et dans la salle omnisports.

2.3 Patinoire - Accueil des nouveaux membres pour les écoles de sports

Un espace sera installé à l'extérieur du CSSM, au niveau de l'entrée publique/gradins, pour permettre un premier accueil spécifique à chaque club et ainsi limiter le nombre de personnes dans les couloirs de la patinoire et au club house. L'accès à la patinoire se fera depuis cet espace. Les parents pourront accompagner leur enfant jusque dans la zone de location des patins.

Les consignes à transmettre aux familles sont les suivantes :

- Les enfants viennent changés. Les changements de vêtements dans la zone de location des patins ou les WC ne seront pas autorisés.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée de la patinoire.

- Les parents désireux de voir le déroulement d'un entraînement devront se rendre dans la coursive de la patinoire ou dans les gradins en suivant le balisage et le sens d'accès et de sortie et en prenant place sur les pastilles désignant les places assises.
- L'attente des enfants en fin de séance devra se faire à l'extérieur du bâtiment.
- Sur la coursive et dans l'espace de location des patins, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et adolescents.

2.4 Football - Accueil des nouveaux membres pour les écoles de sports

L'accueil des nouveaux membres devra se faire en dehors des bureaux administratifs, en respectant les distances. Afin de limiter les rassemblements de personnes dans l'enceinte du stade, les parents sont invités à ne pas rester sur place durant la séance.

Les consignes à transmettre aux familles sont les suivantes :

- Les enfants viennent changés. Les changements de vêtements dans les espaces ouverts, WC ou sur les terrains ne seront pas autorisés.
- Seuls les joueurs et personnes du staff sont autorisés à être dans l'enceinte du stade des Trois-Chêne durant toute la durée de l'entraînement.
- Pendant l'entraînement, les parents pourront bénéficier de la buvette s'ils le souhaitent, mais ne pourront assister aux entraînements.
- L'attente des enfants en fin de séance devra se faire sur la terrasse de la buvette.

Les consignes pour les encadrants de tout participant aux entraînements :

- La liste des personnes fréquentant l'entraînement avec leurs coordonnées complètes devra être établie et actualisée à chaque séance.
- Un membre du club doit accompagner les jeunes sportifs jusqu'aux vestiaires et sur les terrains.

2.5 Arts martiaux - Accueil des nouveaux membres pour les écoles de sports

L'accueil des nouveaux membres devra se faire dans le foyer de la salle du Budo. Le chemin d'accès et de sortie se fera depuis la porte se situant la plus proche du restaurant. Le port du masque sera obligatoire pour les parents accompagnant leur enfant et/ou restant dans le foyer durant le cours.

Les consignes à transmettre aux familles sont les suivantes :

- Les enfants viennent changés ou se changent dans les vestiaires attribués. Les changements de vêtements dans l'espace adjacent de la salle du Budo ou aux WC ne seront pas autorisés.
- Les parents ne peuvent pas accompagner leur enfant dans les vestiaires.
- L'attente des enfants pour les parents qui n'assistent pas à l'entraînement se fera à l'extérieur du bâtiment omnisports.

Les consignes pour les encadrants de tous participants aux entraînements :

- La liste des personnes fréquentant l'entraînement avec leurs coordonnées complètes devra être établie et actualisée à chaque séance.
- Un membre du club doit accueillir les enfants à l'extérieur du bâtiment et les accompagner à la fin de la séance jusqu'à leur/s parent/s.

3 Reprise des entraînements pour les juniors et adultes

Les mesures d'hygiène et les bons comportements doivent constamment être rappelés.

- Le change vestimentaire doit se faire impérativement dans les vestiaires attribués. Les changements de vêtements en dehors des vestiaires ou aux WC ne seront pas autorisés.
- Dans les espaces communs, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et adolescents.
- Seuls les joueurs se rendent dans les vestiaires.
- Toute personne désireuse d'assister à un entraînement pourra des rendre dans les espaces prévus à cet effet, en respectant les distances préconisées, en empruntant le balisage de circulation, dans les gradins les places assises seront désignées par des pastilles de couleur.
- En fin de séance on évitera de rester dans les espaces communs du CSSM.

Les consignes pour les encadrants de tous participants aux entraînements :

- La liste des personnes fréquentant l'entraînement avec leurs coordonnées complètes devra être établie et actualisée à chaque séance.

Les obligations des clubs

- S'assurer du respect des consignes ci-dessus et au besoin mettre des bénévoles à disposition pour les faire respecter.

4 Compétitions

Les mesures d'hygiène et les bons comportements doivent constamment être rappelés.

- Le change vestimentaire doit se faire impérativement dans les vestiaires attribués. Les changements de vêtements en dehors des vestiaires ne seront pas autorisés.
- Dans les espaces communs, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et adolescents. Pour le foot, dans les espaces aérés, les parents pourront assister aux matches de leurs enfants s'ils sont munis d'un masque ou si la distance d'1m 50 entre chacun est bien respectée.
- Seuls les joueurs se rendent dans les vestiaires.
- Toute personne désireuse d'assister à une compétition pourra le regarder depuis les espaces prévus à cet effet, en empruntant le balisage de circulation.
- En fin de séance on évitera de rester dans les espaces communs.
- Port du masque obligatoire dans les zones de promiscuité dans lesquelles les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées.

Les obligations des clubs

- Pouvoir mettre à disposition des masques et du gel hydroalcoolique.
- Contrôle du nombre de spectateurs – limite maximale, selon consigne de l'OFSP.
- Lister les coordonnées de tous les joueurs et encadrants de l'équipe adverse, respectivement des équipes en cas de tournoi.
- Lister les coordonnées de tous les spectateurs.
- S'assurer du respect des consignes ci-dessus et au besoin mettre des bénévoles à disposition pour les faire respecter.
- La sécurité et le respect des consignes sont du ressort des clubs organisateurs.

5 Directives pour l'accès à la salle de musculation pour les clubs

La salle doit être réservée auprès du secrétariat du CSSM et un questionnaire devra être rempli. Seules 6 personnes en même temps pour des entraînements dans cette salle sont acceptées. Par conséquent seuls des entraînements de petits groupes successifs sont possibles.

Un entraîneur encadrant devra être désigné et il sera responsable du respect des consignes de sécurité et de faire respecter le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans la salle.

La liste des présences, avec les coordonnées complètes, par session et par groupe devra être systématiquement tenue à jour.

Les présentes mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes émises par l'OFSP, les instances fédérales sportives et le canton de Genève, dans le cadre des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

**Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus,
La limitation des usagers des zones sportives intérieures sera la suivante :**

BÂTIMENT OMNISPORTS :

Halle d'entrée : respect des distances minimales ou port du masque obligatoire

1/3 de salle omnisports	Maximum 30 personnes.
1 terrain de badminton	Maximum 4 personnes.
Gradins	Accès selon balisage. Places assises selon les pastilles collées.
Vestiaires publics	Ouverts.
Salle Théorie-Centre	Maximum 20 personnes.
Salle des tapis	Maximum 20 personnes. Accès selon balisage.
Vestiaires Budo	Ouverts.
Salle de musculation	<u>Usagers individuels</u> : maximum 6 personnes, pendant 1 heure, sur réservation et attestation de santé. <u>Clubs</u> : maximum 6 personnes, sur réservation, le respect des mesures de prévention sanitaire et la responsabilité de l'encadrant.

PATINOIRE :

1/3 de patinoire	Maximum une classe ou 30 personnes.
Gradins	Accès selon balisage, Places assises selon les pastilles collées.

Coursive patinoire : respect des distances minimales ou port du masque obligatoire.

Club house : dans le respect des mesures de prévention sanitaires (concept COVID-19 du 1^{er} juin 2020 et les directives complémentaires du 17 août 2020), mais sous la gestion et responsabilité du CP 3 Chêne et du HC 3 Chêne.

TERRAINS DE FOOTBALL ET BUVETTE STADE : *dans le respect des mesures de prévention sanitaires (concept COVID-19 du 1^{er} juin 2020 et les directives complémentaires du 17 août 2020), mais sous la gestion et responsabilité du CS Chênois Football et du Servette FC Chênois Féminin.*

COURTS DE TENNIS ET CLUB HOUSE TENNIS : *dans le respect des mesures de prévention sanitaires (concept COVID-19 du 1^{er} juin 2020 et les directives complémentaires du 17 août 2020), mais sous la gestion et responsabilité du TC-3 Chêne.*

HALLE DE CURLING – Curling Club Genève et Evolufit : *dans le respect des mesures de prévention sanitaires (concept COVID-19 du 1^{er} juin 2020 et les directives complémentaires du 17 août 2020), mais sous la gestion et responsabilité du club de curling et d'Evolufit.*

ECOLE DE DANSE : *dans le respect des mesures de prévention sanitaires (concept COVID-19 du 1^{er} juin 2020 et les directives complémentaires du 17 août 2020), mais sous la gestion et responsabilité de Be You.*

Les présentes mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes émises par l'OFSP, les instances fédérales sportives et le canton de Genève, dans le cadre des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie de coronavirus